



## Vie privée : publication autobiographie érotique de mon ex ami

Par **muse à ses dépends**, le 12/11/2009 à 23:48

Bonjour,

mon ex compagnon est en passe de publier un livre "autobiographique" fortement teinté d'érotisme (voire de pornographie) qui relate notre rencontre, des épisodes précis de notre vie sexuelle, mes fantasmes, etc. Il y fait mention de mon prénom (composé, et plutôt rare), de mon âge à l'époque, de ma ville natale, de mes caractéristiques physiques distinctives (la rousseur de mes cheveux, ma silhouette etc). Je n'ai eu accès qu'à un seul chapitre du livre pour le moment car il refuse de me communiquer le reste. Il refuse également pour le moment de modifier mes informations "d'état civil" qui y figurent, sous prétexte de n'inclure aucun élément "fictionnel" dans son récit. Je me sens désemparée, violée, dépossédée de mon intimité. Qui plus est, il est en relation directe avec plusieurs personnes de mon entourage professionnel. Quels sont les recours ? Je pensais m'adresser à l'éditeur. Merci de vos conseils, Cordialement.

Par **Tisuisse**, le 13/11/2009 à 08:41

Bonjour,

Vous adressez une LR/AR à l'éditeur lui demandant de ne pas publier ce livre et que, si cela était fait, il serait traduit, lui et l'auteur, devant le tribunal correctionnel pour diffamation et atteinte à la vie privée.

Vous pouvez aussi prendre un avocat et c'est votre avocat qui fera la lettre. Une lettre émanant d'un avocat a toujours plus de poids qu'une lettre émanant d'un citoyen lambda.